

Burundi : La défense de jeunes militants du MSD dénonce un procès politique

RFI, 28-10-2014 Burundi : des militants de l'opposition au «ur d'un procès «sensible» Une trentaine de jeunes militants issus du Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD), un parti d'opposition, ont assisté lundi 27 octobre à une deuxième audience dans le cadre de leur procès en appel. Menés par Alexis Sinduhije, aujourd'hui en exil, ils avaient été condamnés fin mars à des peines allant de cinq ans à la perpétuité pour insurrection armée, à une manifestation interdite qui avait dégénéré en affrontements avec la police. [Photo : Le procès en appel des militants du parti d'opposition burundaise MSD lundi 27 octobre 2014 dans la prison de Bujumbura.]

Alors que l'audience est tenue dans les enceintes d'une prison, et que de graves dysfonctionnements ont été constatés par les juges, les avocats de la défense dénoncent un procès politique. Un mois après l'ouverture de leur procès en appel, de jeunes militants du MSD ont assisté à une deuxième audience lundi 27 octobre à Bujumbura, la capitale du Burundi. Selon la défense, tout a été mis en œuvre pour desservir les prévenus. Tout d'abord, le choix du lieu de l'audience, qui est tenue dans les enceintes de la prison de Mpimba à Bujumbura, et plus précisément dans un hall ouvert à ciel ouvert et toujours en construction, dans lequel on a installé quelques bancs sans dossiers. Difficilement supplémentaire, de nombreux sympathisants du parti MSD n'ont pas pu accéder à ce tribunal transposé dans la plus grande prison du Burundi. Par ailleurs, le procès a débuté avec deux heures de retard, dans des conditions spartiates, puisque la grande majorité de ceux qui sont venus y assister étaient debout à un mètre à peine des juges de la Cour d'appel de Bujumbura. Le procès à nouveau renvoyé Comme cela avait déjà été le cas lors de la première audience le 23 septembre dernier, de graves dysfonctionnements ont été constatés par les juges. Seule une partie des prévenus a été assignée et était présente à la barre. De plus, sept mois après le pourvoi en appel des jeunes militants, à condamner de lourdes peines en première instance, le dossier de fond n'est toujours pas parvenu à la Cour. Ainsi, les juges ont renvoyé le procès à une date ultérieure, soit dans plus d'un mois. Preuve qu'il s'agit d'un « dossier selon Me Dieudonné Bashirahishize, l'un des avocats de la défense : « C'est quelque chose d'inédit dans la justice burundaise, qu'une Cour vienne siéger dans les enceintes d'une prison. On en déduit que c'est un dossier politique particulièrement sensible, que le pouvoir semble vouloir juger en catimini, en toute discrétion. »